

MÉTROPOLE

NICE CÔTE D'AZUR

Avis au public

LANCEMENT DE LA

CONCERTATION PUBLIQUE

Déclaration de projet

Création d'un collège

sur la rive gauche du Var

Commune de Nice

Par la délibération n° 109.7 du 11 juillet 2025, le Conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) concernant la création d'un collège à Nice sur la rive gauche du Var.

Une **concertation publique**, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre à compter du **27 octobre 2025**.

La concertation publique se déroulera selon les modalités suivantes conformément à la délibération de prescription :

- Une NOTE EXPLICATIVE de présentation du projet de création du collège à Nice sera mise à disposition du public :
- A la **Métropole Nice Côte d'Azur**, au Service de la Planification, 9 avenue Valéry Giscard d'Estaing – Immeuble Le Connexio – 1er étage – Bureau 1.04 – 06200 Nice, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.
- A la **Mairie principale, 5 rue de l'Hôtel de Ville à Nice**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
- Et à la **Mairie Annexe Saint-Augustin, 75 boulevard Paul Montel à Nice**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le contenu de ce dossier évoluera et sera complété au fur et à mesure de l'avancement de la démarche d'élaboration de la déclaration de projet. Il comprendra notamment les avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Le contenu de ce dossier de présentation sera également disponible sur le site internet de la Métropole : <http://www.nicecotedazur.org>

Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public sera mis à disposition du public à la Métropole Nice Côte d'Azur au Service de la Planification, à la Mairie principale et à la Mairie Annexe Saint-Augustin, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les signant dans un des registres indiqués ci-dessus,
- Et/ou en les adressant par écrit à : Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

CONCERTATION SUR LA DECLARATION DE PROJET

CREATION D'UN COLLEGE SUR LA RIVE GAUCHE DU VAR A NICE

Métropole Nice Côte d'azur – Service de la Planification
06364 Nice Cedex 4

- Et/ou en les adressant par voie électronique à Monsieur le Président de la Métropole, en renseignant le formulaire de concertation publique disponible sur le lien de la Métropole <https://www.nicecotedazur.org/services/urbanisme/plum/procedures-devolution-du-plum/> ou directement sur le lien à l'adresse suivante : <https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/nicecotedazur/ConcertationNice/questionnaire.htm>

1318A006

Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein de

Réso Hebdo Eco

RESO

HEBDO ECO

APPELS D'OFFRES

Pays de Grasse

communauté d'agglomération

Avis d'appel public à la concurrence

Accord-cadre de travaux

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : C.A. PAYS DE GRASSE.

Correspondant : M. le Président, 57 avenue Pierre Sémard - B.P. 91015 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35, courriel : commande@paysdegrasse.fr

Adresse internet : <http://www.paysdegrasse.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Objet du marché : Travaux de serrurerie / métallerie sur les bâtiments de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Caractéristiques principales : Ces travaux permettront notamment l'entretien, le dépannage, les travaux d'amélioration, les travaux de modification ou les travaux neufs du patrimoine de la CAPG tel que décrit dans le C.C.T.P. Les prestations s'effectueront indifféremment sur la totalité des 23 communes du territoire intercommunal.

Durée de l'accord-cadre : 12 mois à compter de sa notification. Il est renouvelable deux (2) fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois.

Forme du contrat
Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum mais avec un montant maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Pas de montant minimum
Montant maximum par période : 300 000 € HT

Refus des variantes.
La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Cf. article 3.2. du règlement de consultation.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : groupement conjoint ou solidaire.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : La liste des pièces justificatives nécessaires à l'appréciation des qualités et capacités du candidat est indiquée à l'article 4 du règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

1. Critère Prix analysé au regard du D.D.E.D. pondéré à 60 %

2. Critère Valeur technique au regard du cadre du mémoire technique pondéré à 40 %

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Type de procédure : procédure adaptée

Date limite de réception des offres : Mardi 04 novembre 2025, à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires : La présente consultation est une consultation initiale

Date d'envoi du présent avis à la publication : vendredi 03 octobre 2025

Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur www.marches-securises.fr Pouvoir adjudicateur : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Identifiant : CA-Pays-de-Grasse_06_20251003W2_03

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : CA du Pays de Grasse.

Correspondant : Service de la commande publique, 57 avenue Pierre Sémard, 06131 Grasse Cedex, Tél. : 04.97.05.22.00, télécopieur : 04.92.42.06.35 courriel : commande@paysdegrasse.fr

1318A025

Commune d'Andon (06)

Hôtel de Ville

06750 ANDON

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune d'Andon (06)

Numéro national d'identification : Type : SIRET - N° : 21060003700019

Code postal / Ville : 06750 Andon

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : 006 003 25 n 0001

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Edgar TREAL
Tél : +33 0660884061
Mail : Edgar.treal@gmail.com

Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Lot04 : sans objet
Capacité économique et financière : Sans objet
Capacités techniques et professionnelles : RC PAGE 7

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : **Mercredi 29 octobre 2025 - 16:00**

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : **Travaux relatifs à l'opération de la restauration du l'opération de la restauration du l'hôtel des voyageurs à Thorenc**

Classification CPV : 45421141

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Travaux relatifs à l'opération de la restauration du l'hôtel des voyageurs à Thorenc.

Situé dans le haut pays Grassois le l'opération de la restauration du l'hôtel des voyageurs à Thorenc va faire peau neuve : une reconstruction avec adjonction d'une buvette qui deviendra un lieu majeur pour la vie commune sur le territoire d'Andon et en particulier du village de Thorenc

Lieu principal d'exécution : Parcelles : C282

Durée du marché (en mois) : 7

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloté : Oui

Section 5 : Informations sur les lots
LOT : LOT 04 :cloisons faux plafond

Classification CPV : 45421141

Lieu d'exécution du lot : Andon - Thorenc

Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non

Date d'envoi du présent avis : 08 octobre 2025

1318A148

ENQUETES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communes de NICE, LA TRINITÉ ET DRAP

Projet de création de la ligne 5 du Tramway soumis à étude d'impact

Autorité expropriante : la

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

1ER AVIS D'OUVRETURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 et des

dispositions du code de l'environnement (chapitre III du titre II du livre Ier relatif à la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement), il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de création de la ligne 5 du tramway :

du lundi 3 novembre au vendredi 12 décembre 2025 inclus, soit pendant 40 jours consécutifs

Cette enquête est organisée au titre des différentes réglementations dans le cadre de :

- la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet,
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Drap.

-l'évaluation environnementale commune portant sur le projet et sur la mise en compatibilité des deux documents d'urbanisme.

La Métropole Nice Côte d'Azur, maître d'ouvrage, poursuit l'extension de son réseau structurant de transport en commun après la réalisation des 3 premières lignes et de la ligne 4 en cours de travaux, par la création d'une nouvelle ligne de transport en commun en site propre. Inscrite au schéma directeur du réseau de transport urbain à l'horizon de 2040, la ligne 5 empruntera la vallée des Pailons, desservira les communes de Nice, depuis le Palais des Expositions, La Trinité et Drap, terminus de la ligne. Elle permettra également la desserte indirecte de Saint-André-de-La-Roche.

En accompagnement du linéaire et de l'infrastructure de tramway proprement dite, des équipements connexes seront créés favorisant l'intermodalité la desserte de pôles économiques structurants et de quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le projet comporte notamment la création :

- de 7,6 km d'infrastructure nouvelle de tramway répartis sur 3 communes : Nice, La Trinité et Drap comprenant 15 stations permettant notamment la desserte de grands équipements, commerces, pôles de vie des communes traversées, y compris les centres-villes de La Trinité et Drap;
- de parkings-relais, de pistes et voies cyclables le long de l'itinéraire urbain de la ligne;
- La création d'un pôle d'échanges multimodal au droit de la gare de La Trinité-Victor comprenant un parc-relais directement connecté à la pénétrante du Pailon pour les usagers venant du nord, une gare routière de rabattement des lignes interurbaines desservant la vallée du Pailon et une connexion directe à la station de tram, au centre-ville de La Trinité et au quai de la gare SNCF,
- La création d'un site de remisage et centre de maintenance pour les futures rames de la ligne 5.

L'objectif affiché de ce projet est de permettre une offre de transport en commun supplémentaire et des facilités de déplacement sur des axes actuellement saturés sur les quartiers de Nice Est, une requalification urbaine de territoires à enjeux, en particulier la vallée du Pailon, les Liserons, l'Ariane à Nice, la restructuration du centre hospitalier Sainte-Marie et le secteur Anatole France à La Trinité.

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) Provence Alpes-Côte d'Azur a rendu son avis sur l'évaluation environnementale commune du projet. Cet avis est consultable sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) : www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Les avis des communes de Nice, La Trinité et Drap, consultées sur l'impact du projet sur l'environnement, sont consultables sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr (rubriques : publications/enquêtes publiques/expropriations).

Un exemplaire papier du dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, l'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLUm et de la mise en compatibilité du PLU de Drap, l'évaluation des incidences Natura 2000, l'évaluation socio-économique, l'avis de la MRAE sur l'évaluation environnementale commune et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, les avis réglementaires des services consultés dans le cadre de l'instruction du dossier, ainsi que les registres d'enquête seront déposés, à Nice mairie annexe l'Ariane (SIEGE de L'ENQUÊTE) et mairie annexe Pasteur Bon-Voyage, à LA TRINITE Médiathèque Les 4 Chemins et à DRAP Espace Jean Ferrat, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre

connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public figurant au tableau ci-dessous.

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête désignée par la présidente du tribunal administratif de Nice, composée comme suit :

- Président : M. Léonard LOMBARDO, ingénieur cadre dirigeant d'EDF GDF, retraité,
- Membres : M. Daniel ROULETTE, cadre supérieur de France Télécom, retraité, M. Gérard GRISERI, ingénieur consultant secteur industriel, retraité, Mme Odile BOUTEILLER, directrice territoriale, retraitée et Mme Jocelyne GOSSELIN, ingénieur au CNRS, retraitée. Mme Claude COHEN, cadre de la fonction publique, retraitée et M. Paul-Denis SOLAL, directeur de PME, retraité ont été désignés en qualité de suppléants.

Durant toute la durée de l'enquête, un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairies, pour recevoir ses observations lors des permanences, aux dates et heures indiquées ci-après.

LIEUX et HORAIRES de CONSULTATION du DOSSIER D'ENQUETE :

NICE : **mairie annexe l'Ariane SIEGE DE L'ENQUETE**(54 rue Anatole de Monzie 06300 NICE) : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30h**

PERMANENCES DE LA COMMISSION NICE : **mairie annexe Ariane et mairie annexe Pasteur Bon-Voyage** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

DRAP : **Espace Jean Ferrat** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

LA TRINITE : **de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30** :

Lundi 3 novembre 2025 Mercredi 12 novembre 2025 Mercredi 19 novembre 2025 Jeudi 20 novembre 2025 Lundi 24 novembre 2025 Jeudi 27 novembre 2025 Mercredi 3 décembre 2025 Jeudi 4 décembre 2025 Lundi 8 décembre 2025 Vendredi 12 décembre 2025

LIEUX et HORAIRES de CONSULTATION du DOSSIER D'ENQUETE :

NICE : **mairie annexe Pasteur Bon-Voyage** (183 avenue du Maréchal Lyautey - Voie Romaine 06364 NICE Cedex 4) : **du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

PERMANENCES DE LA COMMISSION NICE : **mairie annexe Ariane et mairie annexe Pasteur Bon-Voyage** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

DRAP : **Espace Jean Ferrat** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

LA TRINITE : **de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30** :

Lundi 3 novembre 2025 Mercredi 12 novembre 2025 Lundi 17 novembre 2025 Jeudi 20 novembre 2025 Mardi 25 novembre 2025 Vendredi 28 novembre 2025 Lundi 1er décembre 2025 Vendredi 12 décembre 2025

LIEUX et HORAIRES de CONSULTATION du DOSSIER D'ENQUETE :

LA TRINITE : **MEDIATHEQUE Les 4 Chemins** (boulevard François Suarez 06340 LA TRINITE) : **mardi de 13h30 à 17h30, mercredi, vendredi et samedi de 10h30 à 17h30**

PERMANENCES DE LA COMMISSION NICE : **mairie annexe Ariane et mairie annexe Pasteur Bon-Voyage** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

DRAP : **Espace Jean Ferrat** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

LA TRINITE : **de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30** :

Mercredi 5 novembre 2025 Vendredi 7 novembre 2025 Samedi 8 novembre 2025 Vendredi 14 novembre 2025 Samedi 15 novembre 2025 Vendredi 21 novembre 2025 Samedi 22 novembre 2025 Mercredi 26 novembre 2025 Vendredi 28 novembre 2025 Samedi 29 novembre 2025 Mercredi 3 décembre 2025 Vendredi 5 décembre 2025 Samedi 6 décembre 2025 Mercredi 10 décembre 2025 Vendredi 12 décembre 2025

LIEUX et HORAIRES de CONSULTATION du DOSSIER D'ENQUETE :

DRAP : **ESPACE JEAN FERRAT** (41 avenue Jean Moulin 06340 DRAP) **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**

PERMANENCES DE LA COMMISSION NICE : **mairie annexe Ariane et mairie annexe Pasteur Bon-Voyage** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

DRAP : **Espace Jean Ferrat** : **de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

LA TRINITE : **de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30** :

Lundi 3 novembre 2025 Mercredi 5 novembre 2025 Vendredi 7 novembre 2025 Jeudi 13 novembre 2025 Vendredi 14 novembre 2025 Lundi 17 novembre 2025 Vendredi 21 novembre 2025 Mardi 25 novembre 2025 Lundi 1er décembre 2025 Jeudi 4 décembre 2025 Vendredi 5 décembre 2025 Vendredi 12 décembre 2025

Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable pendant la

durée de l'enquête sur :

- le site internet dédié à l'enquête publique : www.enquete-publique-tramwayL5.fr
- le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr (rubriques publications/enquête publiques/expropriations).

De plus, un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier sera mis à disposition du public au siège de l'enquête à la mairie annexe de l'Ariane, SIEGE DE L'ENQUÊTE, conformément aux dispositions de l'article L123-2 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du **lundi 3 novembre à partir de 8h30 jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 inclus au plus tard à 16h30 heure de clôture de l'enquête**, toute personne intéressée pourra consigner ses observations :

- sur les 3 registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, DUP, mise en compatibilité du PLUm et mise en compatibilité du PLU, cotés, paraphés et ouverts par le président ou un membre de la commission d'enquête, déposés dans les 4 lieux d'enquête et aux jours ouvrables et horaires d'ouverture au public mentionnés ci-dessus.
- par voie électronique : sur le registre dématérialisé ouvert depuis le site internet dédié à l'enquête publique : www.enquete-publique-tramwayL5.fr

Ces observations et propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête, soit du lundi 3 novembre à partir de 8H30, jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 inclus, au plus tard à 16H30 heure de clôture de l'enquête.

Également à l'adresse électronique suivante dans les mêmes conditions : pref-tramwayL5@alpes-maritimes.gouv.fr

- par correspondance : les observations et propositions pourront également être adressées par courrier papier à l'attention de M. le président de la commission d'enquête du projet d'extension du réseau Tramway de Nice - Ligne 5, à la mairie annexe l'Ariane, SIEGE DE L'ENQUETE, 54 rue Anatole de Monzie 06300 NICE et devront lui parvenir avant la date et l'heure de clôture de l'enquête en mairie.

Ces observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, la commission d'enquête établira un rapport et consignera dans un document séparé ses conclusions motivées sur l'utilité publique du projet, sur la mise en compatibilité du PLUm et sur la mise en compatibilité du PLU de Drap en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les 4 lieux d'enquête précités et seront consultables, pendant les mêmes conditions de délai, sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : www.alpes-maritimes.gouv.fr (rubriques publications/enquêtes publiques/expropriations).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur, à la Direction des infrastructures de transport : contact@enquete-publique-tramwayL5.fr dans les conditions décrites à l'article R124-1 du code de l'environnement.

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le maître d'ouvrage devra délibérer et édicter une déclaration de projet en se prononçant sur l'intérêt général du projet

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet emportant mise en compatibilité du PLUm et du PLU de Drap.

Fait à Nice, le 9 octobre 2025

Pour le préfet,

Le secrétaire général
de la préfecture des Alpes-Maritimes
Signé : M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

1318A155